

Coopération des universités dans la région du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2007

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 25.06.07 et sur proposition de la commission « Culture – Jeunesse – Formation »,

1. insiste sur le fait que la coopération transfrontalière des universités dans la région du Rhin supérieur contribue largement à souder la région du Rhin supérieur ainsi qu'à maintenir son attractivité sur le plan économique et scientifique, et il serait donc favorable à l'évolution de la coopération universitaire d'y intégrer non seulement les universités, mais également les Fachhochschulen allemandes et suisses de la région du Rhin supérieur ;
2. considère que l'évolution du paysage universitaire est une condition préalable importante pour faire émerger une région métropole transfrontalière du Rhin supérieur ;
3. soutient les efforts des universités du Rhin supérieur visant à renforcer leurs axes prioritaires pour rechercher notamment dans ces domaines la coopération avec d'autres établissements du Rhin supérieur ;
4. salue les succès enregistrés jusque-là sur le plan de la coopération des universités dans le cadre d'EUCOR et recommande de considérer lesdits succès comme exemplaires pour la totalité des coopérations des établissements du Rhin supérieur, entre autres dans le domaine des cursus communs, de la reconnaissance des diplômes, de l'intégration des programmes, des résumés virtuels de la gamme de cursus proposés et de la coopération en matière d'études ;
5. plaide en faveur de l'élargissement de la coopération des universités au-delà de la coopération existant dans le cadre d'EUCOR ou entre la Fachhochschule de la Suisse du Nord-Ouest, la Berufsakademie de Lörrach et l'Université de Haute Alsace, en intégrant d'autres établissements d'enseignement supérieur dans les structures actuelles de la coopération universitaire en tant que tels ou dans le cadre de projets ou en donnant aux universités la possibilité de mettre au point d'autres formes de coopération ;
6. salue le fait que d'autres établissements dans la région du Rhin supérieur, tels l'antenne de Landau de l'Université de Coblenz-Landau, l'antenne de Germersheim de l'Université de Mayence, l'Université de Karlsruhe et la Fachhochschule Kehl, sont prêts à s'investir dans la coopération des universités dans ce sens et à participer à l'évolution de cette coopération ;
7. considère qu'une analyse des possibilités et conditions de la mobilité des étudiants et enseignants est un préalable important pour faire évoluer la coopération, et réaffirme sa recommandation aux régions du Rhin supérieur pour qu'elles cherchent des dispositifs permettant de soutenir d'une manière concrète la mobilité des étudiants ;
8. estime que la mise au point et l'entretien de réseaux personnels d'enseignants et collaborateurs universitaires constituent une base importante pour faire évoluer la coopération universitaire, et se prononce en faveur d'un soutien que les régions et les établissements devraient accorder au travail de ces réseaux ;
9. est d'avis que la région du Rhin supérieur dispose d'un partenaire apte à assurer l'accompagnement scientifique de cette mission, à savoir de la Fachhochschule et de l'Euro-Institut à Kehl qui pourraient organiser des rencontres et offrir des possibilités de formation continue relevant du

domaine de la gestion des projets interfrontaliers ;

10. voit la possibilité que le bassin du Rhin supérieur devienne un axe prioritaire de la recherche administrative transfrontalière à vocation européenne qui comprendrait également les formations linguistiques des unités d'enseignement des sciences appliquées langues et culture, dispensées à l'Université de Mayence à Germersheim et l'École supérieure allemande des sciences administratives de Spire, et propose de poursuivre cette démarche comme une option supplémentaire de la coopération universitaire dans la région du Rhin supérieur ;
11. se prononce pour un suivi intéressé de la mise au point d'un programme universitaire interrégional au niveau transfrontalier dans la Grande Région Saar-Lor-Lux et un examen de l'éventualité de mettre au point un tel programme également pour la région du Rhin supérieur ;
12. voit la charge bureaucratique particulière des universités los de demandes de soutien de projets de recherche communs à l'adresse de la Commission Européenne et se prononce pour l'organisation d'un soutien aux établissements, par exemple au moyen des services proposés par l'EURO-Institut de Kehl, afin d'atteindre une meilleure participation des universités aux programmes d'aides européens et transfrontaliers ;
13. est prêt, à la suite des débats de la Commission « Culture – Jeunesse – Formation », à accueillir des propositions concrètes des universités visant à faire avancer la coopération, à les focaliser et à les transmettre à la discussion politique dans l'ensemble de la région du Rhin supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au gouvernement de la République Française,
- au Recteur de l'Académie de Strasbourg,
- à la Région Alsace,
- aux gouvernements des cantons de Bâle-campagne, Bâle-ville, Argovie, Soleure et Jura.